



Luxembourg, le 18 janvier 2021

Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement

REÇU
Par Alff Christian, 08:39, 19/01/2021

Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Concerne : question parlementaire n° 3441 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à la question parlementaire sous rubrique qui a été adressée au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Dans ce contexte, je tiens à vous informer que le MENJE se déclare non-compétent pour fournir des éléments de réponse relatifs à cette question parlementaire ; celle-ci étant plutôt de la compétence du Ministère de la Justice ainsi que du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Alex Folscheid
Premier Conseiller de Gouvernement